

« DIESELGATE » RENAULT, NISSAN, MITSUBISHI

COMPARAISON N'EST PAS RAISON

Paris (AFP) - Renault est soupçonné par la Répression des fraudes d'avoir mis en place des "stratégies frauduleuses" depuis plus de 25 ans pour fausser des tests d'homologation de certains moteurs, des accusations dont le constructeur s'est défendu catégoriquement, et qui rappellent le scandale des moteurs diesel truqués chez Volkswagen. Communiqué de l'Agence France Presse du 15 mars 2017

Depuis la mise en évidence par l'ONG « Transport & Environment » que plusieurs constructeurs automobiles avaient une fâcheuse tendance à profiter des failles de la réglementation pour présenter des bilans « acceptables » en matière d'émissions de gaz polluant on savait que Renault est concerné.

De là à penser pour reprendre l'AFP, sur la base des écrits de la DGCRF, à un "dispositif frauduleux" décrit ainsi : « Ces résultats permettent de soupçonner l'installation d'un dispositif frauduleux qui modifie spécifiquement le fonctionnement du moteur, pour en réduire les émissions de NOx (oxydes d'azote, NDLR) dans des conditions spécifiques du test d'homologation, afin que les émissions respectent les limites réglementaires".

Aujourd'hui la question est de savoir son degré d'implication et depuis quand ; où est le curseur ?

- Dans ce rapport dont l'AFP a eu connaissance mercredi 15 mars, le gendarme de Bercy suspecte le constructeur automobile d'avoir utilisé « un logiciel programmé pour parvenir à respecter les normes réglementaires européennes antipollution ». Si cette version est vraie le constructeur français devra en assumer les conséquences qui risquent d'être très lourdes, d'autant plus que le groupe français ferait office de précurseur en la matière.
- Le numéro deux du constructeur, Thierry Bolloré, a apporté à l'AFP "un démenti formel" à ces accusations, "Renault ne triche pas (...) tous les véhicules ont été homologués conformément à la réglementation en vigueur", a assuré le dirigeant. Cette affirmation ne contredit pas la mise en place de tests d'homologation optimisés.

Sommes-nous dans le même cas de figure que chez Volkswagen : ou dans le cadre d'une optimisation des tests d'homologation ? Cette suspicion traîne depuis la mise en évidence « du scandale VW » en septembre 2015, il devient urgent d'être fixé sur ce point. L'entreprise aurait pu y contribuer en apportant des preuves autres que des déclarations de bonnes intentions.

La Direction Générale de la Concurrence et de la Répression des Fraudes a tranché : « les conclusions, rendues en novembre, ont largement contribué à l'ouverture de l'information judiciaire le 12 janvier par le parquet de Paris visant Renault pour "tromperie sur les qualités substantielles et les contrôles effectués", selon l'AFP et manifestement la Bourse de Paris en tire ses propres conclusions

La prudence s'impose, nous nous permettrons toutefois de faire quelques remarques

La DGCCRF, qui s'appuie sur le témoignage d'un ex-salarié, estime que certaines pratiques remontent à 1990. Cette réflexion, pour quelqu'un qui vient de chez Renault mais pas du contrôle moteur, avec donc la prudence requise, est étonnante. La Direction de la Concurrence a certainement d'autre(s) témoignage(s) pour conforter son accusation : qu'un tel « secret » soit tenu pendant un temps aussi long sans fuiter ?

Qu'une délégation de pouvoir ait été établie ou non par M. Ghosn concernant l'approbation des stratégies de contrôle utilisées pour le fonctionnement des moteurs, la responsabilité du PDG est engagée. Il doit en tirer les conséquences. Dans le cas contraire l'actionnaire de référence, l'Etat, doit prendre ses responsabilités.

Certes il ne s'agit que d'une coïncidence mais cette dépêche de l'AFP télescope, malencontreusement, un fait tout aussi important pour Renault : la création de la division commune entre les unitaires Renault et ceux de Nissan. Après la filialisation des fonctions communes : achats, ingénieries, fabrications, etc. le mythe d'une alliance de deux groupes indépendants s'effondre pour laisser place à ce qu'il faut bien appeler une fusion.

Malgré tout ces deux dépêches chacune à leur manière ont un lien commun : le cours de l'action Renault malmené par les révélations de l'AFP. Ce qui nous ramène à l'Alliance et plus précisément, (sans que comparaison soit raison) il n'est pas inutile de rappeler où a conduit dans une situation identique la sollicitude du partenaire de Renault pour son concurrent japonais : à l'absorption de Mitsubishi par Nissan.

Claude PATFOORT le 16 mars 2017
contact@renew.srta